

## Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 6 novembre 2023 à 19h00

Date de la convocation : 2 novembre 2023

Date de l'affichage : 2 novembre 2023

Nombre de membres : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

**Président de la séance : MADINIER Pierre**

**Secrétaire de la séance : CANIVET Katy**

**Présents :** MADINIER Pierre, TRACOL Stéphane, MISERY Nadine, FRAISSE Alain, VALETTE CHANOINE Virginie, DEGACHE Sylvian, DE LA ROQUE Isabelle, SERAYET Thierry, REYNAUD Eric, BAUM Christophe, CANIVET Katy, PONSON Cécile, GRATTESSOL Nicolas.

**Absents excusés :** GUIRONNET Jocelyne, JUNIQUE Eva.

**Pouvoirs :** GUIRONNET Jocelyne à GRATTESSOL Nicolas, JUNIQUE Eva à CANIVET Katy,

### **Délibération n°06 11 2023 01 : Repas des séniors - encaissement des chèques pour la participation au repas**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'à compter de cette année, le repas des séniors est offert aux personnes de la commune âgées de 66 ans et plus et qu'une participation financière d'un montant de 10,00 € par personne leur sera demandée. Il rappelle que les conjoints et compagnons de moins de 66 ans peuvent assister au repas moyennant le paiement du prix du menu qui s'élève à un montant de 35,00 € par personne.

Etant donné que la commune effectuera un paiement global pour la totalité des repas au traiteur, elle encaissera les chèques des participants d'un montant de 10,00 € ainsi que le règlement du prix du menu de 35 € pour les conjoints et compagnons de moins de 66 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **émet** un avis favorable à l'encaissement des chèques de participation de 10 € des personnes âgées de 66 ans et plus ainsi que des chèques de règlement de 35,00 € pour les conjoints et compagnons de moins de 66 ans.

### **Délibération n°06 11 2023 02 : Décision Modificative N°2-2023 - Transfert de crédits pour les travaux de voirie.**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les crédits prévus au budget pour la réalisation des travaux de voirie ne sont pas suffisants, par conséquent, il y a lieu de procéder à un transfert de crédit et propose la décision modificative suivante :

#### **INVESTISSEMENT Dépenses**

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
21	2111-195	Terrain aménagement ZAC	- 28 000,00 €
21	2151-52	Travaux de voirie	+ 28 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Emet** un avis favorable au transfert de crédits énoncé ci-dessus,
- **Approuve** la décision modificative n°2-2023,
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

### **Délibération n°06 11 2023 03 : Décision Modificative N°3 -2023 sur le budget Communal – Transfert de crédits.**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de la participation communale à « l'opération façade », il y a lieu de procéder à un transfert de crédit dans le budget principal et propose la décision modificative suivante :

## INVESTISSEMENT Dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Article</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>
16	1641	Remboursement d'emprunts	- 400,00 €
20	20422	Subv d'équip aux personnes droit privé bâtiments	+ 400,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Émet** un avis favorable au transfert de crédits comme énoncé ci-dessus.
- **Approuve** la décision modificative n°3-2023.
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

### Délibération n°06 11 2023 04 : Décision Modificative N°4-2023 – Ouverture de crédits au chapitre 041.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'ouvrir des crédits au chapitre 041 (opérations d'ordre budgétaires) afin de régulariser l'article d'imputation affecté pour la participation aux travaux d'eau potable du Syndicat Cance-Doux (Petit Chaléat en 2016 pour 17 500 € et Autruchon en 2020 pour 7 800 €). Pour ce faire, il propose la décision modificative suivante :

### **Section d'Investissement**

	<u>Chapitre</u>	<u>Article</u>	<u>Montant</u>
Dépense	041	2151	+ 25 300,00 €
Recette	041	21531	+ 25 300,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** l'ouverture de crédits au chapitre 041 comme énoncé ci-dessus,
- **Approuve** la décision modificative n°4-2023,
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

### Questions diverses :

- **Projet bar/restaurant-appartement:** Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu, pour l'instant, deux candidatures pour la gérance du futur bar-restaurant.
- **Végétalisation de la cour de l'école:** Le devis de Sarl « les Jardins du plateau » d'un montant de 1 481 € H.T. est validé.
- **Incivilités:** Le Conseil Municipal évoque la possibilité d'une étude pour la mise en place de caméras. Ce sujet sera à étudier en 2024.
- **Carte cadeaux aux agents communaux:** Reconduction validée pour un montant de 150 € par agent.

**Fin de la séance à 21h30.**

**Prochaine séance du conseil municipal le 4 décembre 2023 à 19h00.**

**Signature du président de séance :**

**Signature du secrétaire de séance :**